



IDENTITÉ

- Nombre de communes : 28
- Sièges : Bordeaux
- Superficie : 58 000 hectares
- Nombre d'habitants : 720 000
- Densité : 492 hab/km²



- PLU i 3 en 1
- Arrêté le 10 juillet 2015
- Enquête publique terminée

CONTEXTE ET ENJEUX DU RISQUE INONDATION

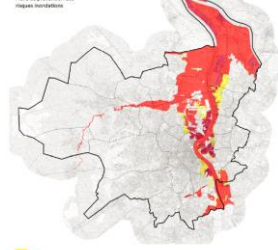
Ampleur de l'enjeu

- ¼ du territoire concerné par le risque d'inondation fluvio-maritime
- Territoire lieu de la rencontre entre la Garonne et la Dordogne
- Agglomération située sur le plus vaste estuaire d'Europe occidentale, largement ouvert sur la mer : marées très prononcées résultant de ces interactions et atteignant un différentiel d'altitude de 7 m entre les basses et hautes eaux. Or, près de 13500 hectares du territoire sont situés en dessous des côtes de marée haute et sont potentiellement inondables lors d'une rupture d'une partie des 80 kms de digue recensés.
- 2 PPRI opposables sur le territoire de l'agglomération – dans le cadre de la révision en cours, le PPRI va devenir le PPRL.

Localisation du réseau hydrographique



Plan local d'urbanisme 3.1



COMMENT PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE D'INONDATION DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ?

RÉDUIRE LE RISQUE DE RUISSELLEMENT DES EAUX PLUVIALES

Principes

Outils

1. **Privilégier l'infiltration et la gestion aérienne des eaux pluviales**
 - Aménagement des abords de constructions et de plantations : demande de privilégier la gestion aérienne des eaux pluviales sous forme de noues
 - Imposition de l'infiltration ou du rejet direct des eaux pluviales dans les eaux superficielles
 - Veiller au maintien d'un équilibre 50/50, d'une part les zones U et AU, et d'autre part les zones A et N
2. **Principe de non aggravation du risque de ruissellement**
 - En terrain déjà aménagé, obligation faite de ne pas aggraver le risque de ruissellement : obligation de maintenir ou de réduire le taux d'imperméabilisation initial
3. **Préserver les continuités écologiques**
 - Préservation des continuités écologiques : imposition d'une marge d'inconstructibilité de 10 à 30m de recul ainsi que de la préservation des ripisylves et autres milieux naturels le long des cours d'eau



OPTER POUR UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ZONES INONDABLES

Principes

Outils

1. **Définir une enveloppe de zones inondables à partir de données fiables**
 - Définition de l'enveloppe de zones inondables à partir de nombreuses données mises à jour : cartes réglementaires PPRI, arrêté préfectoral, cartes issues d'études hydraulique (base du futur PPRL), carte des TRI
2. **Définir des prescriptions de construction adaptées aux zones potentiellement inondables**
 - Hauteur maximale définie par rapport à la côte de seuil fixée pour assurer la protection des populations face au risque inondation + prescription de clôtures permettant la libre circulation des eaux + ...
3. **Systématiser l'étude d'appréciation du risque d'inondation**
 - Institution d'un repérage graphique dans le zonage : zone IP – nécessite un avis circonstancié des services instructeurs pour vérifier au cas par cas les possibilités effectives d'aménagement -> le risque / l'aléa peut évoluer, notamment en fonction de la pérennité ou non des digues installées sur le territoire
4. **Conserver/restituer des espaces d'expansion de crues**
 - Classement en ZN ou ZA des zones d'expansion de crues et garantie de la possibilité de circulation de l'eau